



Schéma de Promotion  
des Achats Socialement  
et Ecologiquement  
Responsables

La **loi du 22 août 2021 « Climat et Résilience »** renforce le **cadre réglementaire** applicable au Schéma de Promotion des Achats Ecologiquement et Socialement Responsables (SPASER).

Elle prévoit notamment qu'à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, le SPASER devra :

- ⦿ être rendu public par une **mise en ligne** sur le site internet de la collectivité
- ⦿ comporter des **indicateurs précis**, publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics socialement et écologiquement responsables
- ⦿ préciser les **objectifs cibles** à atteindre pour chacune des catégories sociale et écologique.

#### **Décret d'application du 2 mai 2022**

Le seuil de 100 millions d'euros est abaissé :

Désormais, dès lors que ses **achats annuels** représentent plus de **50 millions d'euros hors taxes**, la collectivité est obligée de se doter d'un SPASER.

Le présent schéma est un **outil stratégique** au service des acheteurs de la collectivité pour **6 ans**. Il est structuré autour d'un axe **environnemental** et d'un axe **social**, fixant ensemble **12 objectifs** que le Département s'engage à atteindre.

Un **premier SPASER** a été adopté le 18 décembre 2015 par l'Assemblée départementale, sur la base du **volontariat**, et en parallèle d'autres initiatives telles que l'Agenda 2021 et l'expérimentation de marchés réservataires ont été déployées. Ce schéma, constitué d'une liste de marchés cibles, a permis au Département de développer son achat durable.



En **2015**, seuls **23%** des marchés publics du Département d'un montant **supérieur à 40 000 € HT** contiennent des dispositions en matière de **développement durable** (clauses et/ou critères). Cette part atteint une moyenne de **43%** sur les cinq dernières années (**2018-2022**).

Tirant les conclusions de la mise en œuvre du précédent document, le **nouveau SPASER** a vocation à être plus **opérationnel**, avec une **animation** régulière des actions par le groupe projet et des **misés à jour** périodiques.

<b>Objectifs et indicateurs généraux</b> .....	<b>5</b>
<b>Gouvernance</b> .....	<b>6</b>
<b>Présentation de l'axe environnemental</b> .....	<b>7</b>
<b>Objectif n° 1</b> – Développer l'utilisation de critères environnementaux	
<b>Objectif n° 2</b> – Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments	
<b>Objectif n° 3</b> – Promouvoir l'économie circulaire	
<b>Objectif n° 4</b> – Développer l'usage de techniques et produits innovants	
<b>Objectif n° 5</b> – Mieux utiliser les labels environnementaux	
<b>Objectif n° 6</b> – Généraliser les clauses environnementales	
<b>Présentation de l'axe social</b> .....	<b>14</b>
<b>Objectif n° 1</b> – Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi relevant du dispositif Loire	
<b>Objectif n° 2</b> – Favoriser l'insertion des personnes handicapées	
<b>Objectif n° 3</b> – Promouvoir l'égalité entre les sexes	
<b>Objectif n° 4</b> – Favoriser l'apprentissage	
<b>Objectif n° 5</b> – Développer l'achat auprès d'opérateurs économiques relevant du secteur de l'ESS	
<b>Objectif n° 6</b> – Développer l'achat de produits issus du commerce équitable	

## Objectifs et indicateurs généraux

Part des marchés intégrant une dimension **sociale** et **environnementale**

**Indicateurs** : % des marchés  
% des montants

### Objectifs

- **2023** : atteindre **40%** des marchés et **75%** des montants
- **2024** : atteindre **50%** des marchés et **80%** des montants

Part des marchés intégrant une dimension **environnementale**

**Indicateur** : % des marchés

### Objectifs

- **2023** : atteindre **35%** des marchés
- **2024** : atteindre **50%** des marchés

Part des marchés intégrant une dimension **sociale**

**Indicateur** : % des marchés

### Objectifs

- **2023** : atteindre **15%** des marchés
- **2024** : atteindre **20%** des marchés



Ces objectifs sont fixés pour les marchés d'un montant égal et supérieur à **40 000 € HT**.

Tous les **2 ans**, ils seront réévalués et mis à jour.

## Gouvernance

### Le Comité de pilotage

se réunit 1 fois par an pour le **suivi** de la mise en œuvre du SPASER et 1 fois tous les deux ans pour sa **mise à jour**.

### L'équipe projet,

en **rôle d'appui et d'animation**, est chargée de la préparation du suivi ainsi que du **développement de nouvelles actions**.

### Composition du Comité de pilotage

Jérémie LACROIX 5ème vice-président, Président de la Commission d'appel d'offres

Hervé REYNAUD, 1er vice-président, en charge des Finances

Clotilde ROBIN, 2ème vice-présidente, en charge de l'éducation et des collègues

Bernard LAGET, conseiller délégué, en charge de l'innovation et la transition

Le Directeur général des services

Les Directeurs généraux adjoints

Le Directeur des Affaires juridiques et de la Commande publique

Le responsable du service commande publique, pilote du projet

# Axe environnemental

Il s'agit de favoriser une commande publique départementale **durable** participant à la **transition énergétique**, au maintien de la **biodiversité** ainsi qu'à l'**économie circulaire**.



Développer l'utilisation de critères environnementaux



Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments



Promouvoir l'économie circulaire



Développer l'usage de techniques et produits innovants



Mieux utiliser les labels environnementaux



Généraliser les clauses environnementales

## Objectif n° 1 – Développer l'utilisation de critères environnementaux

### Action n°1 : Conforter et améliorer les critères existants

Travaux routiers (pondération du critère à 10% minimum).  
Achats de véhicules neufs à moteur (pondération du critère à 15%).

Maîtrise d'œuvre en bâtiment (pondération du critère à 10%).

10 à 25% sur l'ensemble des marchés passés par la direction du Livre et du Multimédia.  
Impression du Loire Mag.

Prestations de traiteur, distribution automatique de boisson, goûter de Noël.  
Location de vélo à assistance électrique fournitures bureau, prestations de déménagement.  
Marchés de transports.

### Action n°2 : Développer de nouveaux critères

Benchmark sur les critères en matière de formation et de services sociaux.

Insertion d'un critère « sobriété énergétique et numérique » pour les prochains marchés de réalisation de vidéos.

Réflexion sur l'insertion de critères environnementaux sur les marchés d'études (routes et bâtiments).  
Réalisation d'un sourcing auprès des prestataires pour les marchés de fourniture de matériels informatiques.



### Indicateurs

Nombre de marchés comportant un critère environnemental

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 2 - Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments

### **Action: Mettre en œuvre le programme de rénovation énergétique des bâtiments en 2023 et 2024**

#### Collèges publics :

Remplacement des chaudières de 2 collèges en 2023 et 4 collèges en 2024, y compris suppression des 3 dernières chaudières existantes fonctionnant au fioul.

Installation ou remplacement des systèmes de télégestion du chauffage : 4 collèges en 2023, 4 en 2024.

#### Centres Départementaux d'Exploitation et d'Entretien (CDEE) :

Construction en 2023 de CDEE neufs à Montbrison et à St-Germain Laval conformes aux nouvelles réglementations thermiques en remplacement d'anciens locaux non isolés.

Etudes de maîtrise d'œuvre en 2023 et 2024 pour la construction d'un CDEE neuf à Pélussin en remplacement d'anciens locaux non isolés.

#### Bâtiments administratifs :

Travaux de réfection du chauffage dans les locaux de l'antenne de Roanne en 2023 et 2024.

Etudes de réfection du chauffage du bâtiment abritant l'Hôtel du Département et la Préfecture à St Etienne et de rénovation énergétique du bâtiment 3 rue Charles de Gaulle à Saint-Etienne en 2023 et 2024.



Indicateur

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 3 – Promouvoir l'économie circulaire

### Action n°1 : Développer l'achat de produits issus de l'économie circulaire

Respect des obligations réglementaires en matière de véhicules légers d'occasion, vêtement de travail, bâtiments préfabriqués, papier recyclé, fournitures de bureau + marchés de téléphonie et matériels informatiques en lien avec le Département de Haute-Loire.

Sourcing auprès de l'UGAP (réemploi du mobilier et équipement de cuisine).

Expérimentation sur l'achat de pièces reconditionnées (véhicules).

### Action n°2 : Développer la réutilisation et le recyclage

Prestations de collecte et de recyclage de papier (destruction d'archives).  
Réflexion sur la réutilisation des documents sortis du fonds documentaire de la DDLM.

Distributeurs automatiques : améliorer le recyclage et réfléchir sur le gaspillage alimentaire.

Reprise du matériel de cuisine et du matériel de nettoyage usagé.  
Poursuivre la réflexion sur le recyclage des batteries des matériels utilisés par les collègues.

Sourcing pour concilier performance environnementale des véhicules et renouvellement raisonné de la flotte des véhicules affectés aux transports d'élèves handicapés.



Indicateur

Bilan des actions  
réalisées

## Objectif n° 4 – Développer l'usage de techniques et produits innovants

### Action n°1 : Développer l'achat de produits et matériels innovants

Achat de véhicules et engins propres.  
Achat de matériel électrique en remplacement de matériel thermique.

Développement de l'usage des biocarburants.

Développement de l'utilisation des vélos à assistance électrique (VAE).

Réflexion sur l'utilisation de produits plus vertueux dans le cadre de l'équipement des livres.

Poursuivre la réalisation d'un sourcing avant de lancer la consultation pour le marché de nettoyage.

Expérimenter une variante facultative sur le marché de nettoyage pour une proposition de technique innovante (résultant du sourcing).  
Pour les marchés de fournitures de bureau et copieurs, réaliser un sourcing auprès des prestataires potentiels.

### Action n°2 : Mettre en œuvre des techniques innovantes

Travaux routiers (couche de chaussée à base de poix en remplacement du bitume, mise en œuvre d'enrobés froids en renouvellement de couches, etc.).

 Indicateur

 Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 5 – Mieux utiliser les labels environnementaux

### Action n°1 : Conforter les labels existants

Conforter l'utilisation d'écolabels : PEFC et Imprim'Vert pour le marché d'impression Loire Mag ; Ecolabel européen et Oeko-tex standard 100 pour les textiles du marché objets promo.  
Conforter l'utilisation de labels environnementaux (menuiserie, peinture, bois) dans les études et les travaux lorsque cela est possible.

Pour les marchés de papiers, de mobilier, de nettoyage des locaux et cartouches d'encre, maintenir l'exigence de produits écolabellisés.

Pour les marchés d'acquisition de matériels informatiques et de location de copieurs, poursuivre l'insertion de labels (énergie, réparabilité, etc.) et tenir une veille sur les labels (nouveau, pertinence...).

### Action n° 2 : Etudier la faisabilité d'insertion de nouveaux labels

Vérifier le label des gobelets (gobelet recyclé, et/ou avec label type FSC) dans le marché de distributeurs automatiques de boissons.

Pour les achats alimentaires (station de Chalmazel, marché traiteur et distributeurs automatiques de boissons), réaliser un sourcing auprès des prestataires potentiels.  
Réalisation d'un sourcing en matière de peintures routières écolabellisées.

### Action n°3 : Créer du lien avec l'UGAP

Mieux connaître les impacts environnementaux des produits et services proposés par l'UGAP.



#### Indicateur

Nombre de marchés se référant à des labels environnementaux

## Objectif n° 6 – Généraliser les clauses environnementales

### Action n°1 : Conforter et améliorer les clauses existantes

Maintenir l'obligation de compatibilité des machines à boissons avec l'utilisation d'une tasse personnelle.

Conforter la mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés de travaux routiers et de travaux de bâtiments.

Dans le marché de matériel nettoyage, maintenir la clause de consommation d'énergie.

Moyens généraux : maintenir la clause de gestion des déchets.

Conforter la mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés de transport.

Clause d'obligation imposée aux chauffeurs d'effectuer une formation éco-conduite (ASE) dans la première année de l'accord-cadre transports des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance?

Créer une clause de prise en compte de l'environnement pour le support de formation et le transport du formateur.

Améliorer la clause d'optimisation des circuits (TEH) avec vérification des circuits proposés par les prestataires et prise en compte des réflexions sur la cartographie en lien avec l'observatoire des politiques publiques (SMAP).

Rendre plus visibles les clauses environnementales dans les marchés.

### Action n°2 : Engager des sourcing et réflexions

Sourcing environnemental : restauration de boîtes d'archives, objets promotionnels, services sociaux, services de formation.

Réflexion sur les pistes d'amélioration en termes d'approvisionnement pour la station de Chalmazel (produits frais, paniers anti-gaspi, etc.) Réflexion sur l'intégration d'une part d'énergie renouvelable dans le cadre de l'achat d'électricité.

### Indicateurs

Nombre de marchés disposant d'une clause environnementale + Bilan des sous actions

Bilan des actions réalisées

## Axe social

La commande publique départementale représente un levier important en faveur de **l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle**. Elle contribue notamment, en 2021, à la réalisation de 4 805 heures d'insertion.



**Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et relevant du dispositif LOIRE**



**Favoriser l'insertion des personnes handicapées**



**Promouvoir l'égalité entre les sexes**



**Favoriser l'apprentissage**



**Développer l'achat auprès des opérateurs économiques relevant du secteur de l'ESS**



**Développer l'achat de produits issus du Commerce équitable**

# Objectif n° 1 – Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi relevant du dispositif Loire

## Action n°1 : Conforter et développer la mise en œuvre de clause d'insertion

Clause d'insertion obligatoire : pour les marchés de travaux d'une durée de 6 mois minimum le permettant.

Clause d'insertion sociale « facultative » : distribution Loire Mag, signalétique, stands ; distributeurs automatiques de boisson, traiteurs.

Transports d'élèves et étudiants handicapés.  
Recyclage du matériel informatique.

## Action n°2 : Expérimenter une clause « PMSMP » (période de mise en situation en milieu professionnel)

Marchés de travaux : bâtiments, voirie.  
Marché de nettoyage.

### Indicateurs

Nombre d'heures d'insertion + Bilan des sous actions

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 2 – Favoriser l'insertion des personnes handicapées

### Action n°1 : Conforter les actions existantes

Recours à des ESAT/EA pour :

Loire Mag : Routage auprès des abonnés et approvisionnement des points de distribution avec support.  
Objets promotionnels hors textile.

Fourniture et livraison de sacs plastiques pour les services territoriaux et le parc routier.  
Travaux d'espaces verts (bâtiments).  
Achats ponctuels de produits de nettoyage.

Clause sociale handicap pour la location-entretien des vêtements de travail.

### Action n°2 : Expérimenter de nouvelles actions

Recours à des ESAT/EA pour :

Expérimentation en cours sur l'équipement de livre.  
Lot réservataire sur la numérisation de cartes postales.  
Lot réservataire dans le marché de traiteur.  
Distribution de Loire Story.  
Prestations d'entretien de petit mobilier, peintures..., en fonction des besoins.

### Action n°3 : Réaliser des sourcing

Procéder à un sourcing sur la possibilité de recourir à des ESAT/EA pour :

La formation.  
L'accueil dans les événements organisés par le Département (sport nature, bike and troc, Foire).  
La collecte de papiers et cartouches.  
Le nettoyage des bâtiments.  
L'acquisition de logiciels les prestations d'assistance et d'expertise, l'infogérance de loire.fr.

### Indicateurs

Nombre de marchés concernés

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 3 – Promouvoir l'égalité entre les sexes

### Action n°1 : Lutter contre les stéréotypes de genre

Prestations de photographie et de vidéos, insérer une clause de promotion de l'égalité femme/homme, excluant les stéréotypes et clichés de genre.

Action de sensibilisation sur les stéréotypes de genre  
Evaluation des formations commandées sous l'angle de l'égalité femme-homme

### Action n°2 : Expérimenter une clause de plan de progrès

Prestations informatiques (développement et assistance expertise).  
Fournitures de bureau, consommables informatiques.  
Transports d'élèves et étudiants handicapés.

### Action n°3 : Garantir des conditions de travail identiques pour les femmes et les hommes dans le cadre des marchés

Mise à disposition de vestiaires et sanitaires femmes sur tous les chantiers de bâtiments et réflexion sur les marchés de travaux de voirie.

Vêtements de travail : sous-critère disponibilité de vêtements en « coupe femmes » et exigence de coupe adaptée aux femmes pour les EPI.

 Indicateur

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 4 – Favoriser l'apprentissage

### Action n° 1 : Mettre en œuvre un critère « apprentissage »

pondéré à 5% pour les marchés de travaux de bâtiment en application de la charte signée entre le Département et la FBTP.

### Indicateurs

Nombre d'heures d'insertion + Bilan des sous actions

### Action n° 2 : Réaliser une étude de faisabilité

relative à la possibilité de mettre en œuvre un critère apprentissage de type RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 5 – Développer l'achat auprès d'opérateurs économiques relevant du secteur de l'ESS

### Action n°1 : Sensibiliser les acheteurs

en lien avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

 Indicateur

### Action n°2 : Etudier la possibilité de réserver des marchés aux opérateurs économiques relevant de l'ESS

Marché de recyclage des ordinateurs et des cartouches d'encre.

Bilan des actions réalisées

## Objectif n° 6 – Développer l'achat de produits issus du commerce équitable

**Action : Réaliser des sourcing pour connaître l'état du marché dans différents domaines**

Objets promotionnels.

Distributeurs automatiques de boisson.

Vêtement de travail sur les possibilités en matière de commerce équitable, mais également en matière de labels, recyclage, techniques innovantes, etc.

Fournitures papier.

 **Indicateur**

 **Bilan des actions réalisées**



**Loire**

**LE DÉPARTEMENT**

2023

2028

